

SOMMAIRE

N° des rapports		Pages
40-13	Budget Primitif 2014 – Politique régionale en faveur de la culture	1
41-13	Budget Primitif 2014 – Politique régionale en faveur du bilinguisme	21

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**8ème Commission : Culture, Identité Régionale et Bilinguisme****Réunion du : 6 décembre 2013**

N° du rapport CRA :
40-13

Séance des :
19 et 20 décembre 2013

Date du rapport :
18 novembre 2013

Rapport du Président au Conseil Régional d'Alsace

**Budget primitif 2014
Politique régionale en faveur de la Culture**

INTRODUCTION

La politique régionale en faveur de la culture s'inscrit au cœur du projet de mandature, privilégiant quatre objectifs principaux qui avaient été adoptés lors de la Séance Plénière des 16 et 17 décembre 2010:

- soutenir l'économie culturelle comme composante de la compétitivité régionale ;
- favoriser le rayonnement de la culture - et donc des artistes - en et hors Alsace ;
- accompagner, en complémentarité avec l'initiative locale, l'animation artistique du territoire dans un souci d'irrigation culturelle et d'accès du plus grand nombre à la culture et à ses richesses ;
- encourager l'accès des jeunes à la culture dans le prolongement du Projet Régional pour la Jeunesse.

La Région Alsace témoigne à cet égard d'un engagement volontaire dans le domaine culturel. Compétence dite « facultative » pour le droit des collectivités territoriales, la culture constitue en réalité une politique indispensable pour le territoire alsacien, au service de ses acteurs, qui œuvrent dans des champs aussi vastes que :

- le spectacle vivant qui regroupe le théâtre, danse, musique, arts de la rue et arts circassiens ;
- les arts plastiques ;
- l'audiovisuel et le cinéma ;
- l'économie du livre ;
- le patrimoine.

La politique régionale en faveur de la culture sera cependant l'objet, en 2014, de réflexions approfondies à la lumière des travaux conduits dans le cadre de la démarche prospective « Alsace 2030 ». Certains chantiers sont déjà ouverts. Celui du bilinguisme, avec les Assises de la langue et de la culture régionale, dont la première Plénière tenue en octobre dernier a été l'occasion de dresser un état des lieux, et qui sera suivie d'un second temps fort au printemps 2014, destiné à formuler des propositions concrètes pour une politique linguistique globale. Celui du spectacle vivant, également, avec l'étude confiée à Daniel Chapelle, ancien directeur du Théâtre d'Haguenau, qui a vocation à mesurer l'adéquation des dispositifs d'intervention régionaux à la situation du spectacle vivant en Alsace, aux attentes des professionnels, et à l'évolution des pratiques des publics. Les conclusions de cette étude seront également rendues au printemps 2014.

En dépit d'un contexte économique et budgétaire constraint, les crédits consacrés à la culture en 2014 s'élèvent à 15,4 M€ dont 10,2 M€ en fonctionnement et 5,2 M€ en investissement devant permettre une adéquation fiable entre les crédits votés et ceux qui seront exécutés.

Au nombre des leviers d'actions dont dispose la Région pour mener à bien les grandes orientations de sa politique en faveur de la culture, l'ACA occupe une place importante.

La Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin ont mandaté l'Agence culturelle d'Alsace (ACA) afin de soutenir la jeune création artistique régionale dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel et des arts plastiques avec le Fonds Régional d'art contemporain (FRAC). L'ACA accompagne les acteurs culturels et institutionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets. Pour cela, elle met au service des artistes, des diffuseurs et des collectivités territoriales ses capacités d'ingénierie, son expertise artistique, technique et économique et ses actions de formation.

En 2013, en application de la décision prise lors de la Séance Plénière du 29 juin 2012, l'Agence culturelle d'Alsace s'est vu confier une nouvelle mission d'accompagnement des entreprises du secteur de l'image.

Cette nouvelle compétence vient renforcer le pôle audiovisuel et cinéma de l'Agence, devenu « pôle Cinéma et Image Animée », en lui adjoignant une dimension plus économique liée à l'image narrative, dont les grands axes sont les suivants :

- animer la filière à l'échelle régionale pour structurer un réseau, créer du lien et des occasions d'échanges et de collaboration ;
- contribuer au développement économique de la filière en accompagnant les porteurs de projet et en leur servant d'interface avec les structures financeurs ;
- accroître le rayonnement de la filière au niveau régional, national et international en communiquant par un effet de marque et de labellisation.

Il vous est proposé de réserver à l'ACA pour 2014 (y compris le financement spécifique pour le FRAC Alsace) une subvention de 2 033 334 € en fonctionnement et des crédits en investissement de 286 000 €.

Les crédits inscrits au Budget Primitif pour l'année 2014 dans le domaine de la culture permettront de mettre en œuvre les axes stratégiques de la politique culturelle régionale.

I. SOUTENIR L'ECONOMIE CULTURELLE

La stratégie régionale en matière culturelle s'inscrit dans une première problématique de soutien à l'économie culturelle incarnée par des artistes professionnels que la Région accompagne dans leur processus de formation – création et diffusion. En ce qui concerne l'emploi culturel, une étude, réalisée conjointement par l'INSEE et la Direction Régionale des Affaires Culturelles et publiée en janvier 2009, permet de savoir que ce ne sont pas moins de 12 200 personnes qui travaillent dans ce secteur ou exercent une profession culturelle en Alsace. Ce chiffre a progressé de 23 % en six ans.

Dans ce contexte, l'objectif est de soutenir, grâce à l'intervention régionale, les professionnels de la culture et du patrimoine en misant sur les politiques suivantes :

➤ **Accompagner les lieux et réseaux culturels de rayonnement régional**

La Région Alsace accompagne, par un conventionnement pluriannuel et pluripartite, les grandes structures qui disposent d'une expertise dans la discipline artistique qui est la leur, de ressources humaines professionnelles, d'un programme annuel d'actions et d'un budget faisant l'objet de financements publics et de ressources propres.

La subvention attribuée aux différentes structures permet à la fois de soutenir leur activité et de les inciter, pour les lieux culturels, à renforcer leur accompagnement à la création et à la diffusion des artistes régionaux.

La Région Alsace est signataire de 18 conventions pluriannuelles et pluripartites qui concernent à la fois :

- des lieux de spectacle vivant tels que l'Opéra National du Rhin, le TJP (Théâtre Jeune Public), Pôle Sud (qui a fait l'objet d'un premier conventionnement en 2013), la Choucrouterie à Strasbourg, la Comédie de l'Est à Colmar, la Filature et le Noumatrouff à Mulhouse, les Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation à Kingersheim ou encore le Théâtre du Marché aux Grains à Bouxwiller ;
- des réseaux tels que Mission Voix Alsace, la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace, et le Pôle Cirque, qui rassemble l'Espace Athic d'Obernai et la compagnie des Migrateurs (1er conventionnement en 2013) ;
- des centres d'arts tels que le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines à Strasbourg, le Centre Rhénan d'Art Contemporain à Altkirch ou l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) de Guebwiller ;
- un festival (Musica) ;
- une première convention en 2013 avec Jazzdor, labellisé SMAC (scène de musiques actuelles) Jazz.

En 2014, les conventions avec la Fédération Hiéro Mulhouse, le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) et la Filature seront à renouveler.

La Région consacrera, en 2014, un budget de 3 919 000€ en soutien au fonctionnement de 17 structures professionnelles.

➤ **Encourager la création artistique portée par des professionnels**

La Région Alsace encourage la diversité et la richesse de l'offre culturelle régionale en soutenant les initiatives artistiques des professionnels, qu'il s'agisse du théâtre, de la musique, de la danse, du cirque ou des arts plastiques. Ainsi, en 2013, elle a soutenu 23 compagnies pour leur permettre de mener à bien leur projet de création

Le Fonds d'Intervention Culturelle est dédié, entre autres, au soutien à la création. Il sera doté d'un montant de 1.021.437€ en 2014

➤ **Favoriser la production audiovisuelle et cinématographique**

Le cinéma constitue certainement l'une des propositions culturelles les plus prisées par les français. L'étude relative aux *Pratiques culturelles des français à l'ère du numérique*, publiée par Olivier DONNAT le 14 octobre 2009, indique d'ailleurs que 57% des français sont allés au cinéma en 2008 contre 49% en 1997.

L'intervention dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et de l'image comporte un enjeu à la fois culturel et économique et une dimension d'image forte au niveau national et international.

Pour mémoire, la mise en œuvre, en 2013, des ajustements de la politique régionale en faveur de l'audiovisuel et du cinéma votés lors de la Séance Plénière du Conseil Régional du 29 juin 2012, a permis:

- D'actualiser nos dispositifs d'intervention au regard des évolutions vécues par la filière, dans une démarche volontariste de développement des accueils de tournages et d'accompagnement de la production documentaire régionale ;
- D'assurer une complémentarité accrue et un partage plus cohérent des champs respectifs d'intervention de la Région Alsace et de l'Agence culturelle d'Alsace pour une meilleure visibilité vis-à-vis des acteurs de la filière ;
- De poursuivre la structuration et la mise en cohérence des activités du secteur économique de l'image en Alsace grâce à la nouvelle mission confiée à l'Agence culturelle d'Alsace (cf. page 2).

Dans le même ordre d'idée, un dossier de demande de subvention commun à la CUS et à la Région avait déjà été mis en place, fin 2012, pour faciliter le travail des producteurs témoignant ainsi des relations étroites qui existent entre nos deux collectivités sur ce champ d'intervention.

La Région Alsace se mobilise ainsi en faveur de la production audiovisuelle et cinématographique et du soutien à la filière de l'image par le biais de deux moyens :

▪ **le soutien financier à la production**

Notre politique de soutien en faveur de la création audiovisuelle et cinématographique a été mise en place dès 1994 par le biais d'un fonds de soutien à la production. Cette politique a contribué à une augmentation qualitative et quantitative des productions financées et à un accroissement des diffusions et de la qualification des professionnels.

Elle s'appuie sur un partenariat actif et efficace avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Le CNC abonde nos aides à hauteur de 1 € pour 2 € d'aide régionale versée. Ce partenariat est formalisé par une convention cadre triennale, signée par le CNC, la Région Alsace, la DRAC Alsace et la Communauté Urbaine de Strasbourg, qui arrive à échéance à la fin 2013. Un nouvel accord sera soumis à la décision de la Commission Permanente au cours de l'année 2014.

La Région Alsace s'appuie sur le Comité Consultatif Audiovisuel et Cinéma (CCAC), désigné pour trois ans (et renouvelé en 2013), composé de professionnels du secteur qui s'engagent bénévolement pour analyser et expertiser les dossiers de demande de subvention.

A titre d'exemple, les fonds de soutien régionaux ont ainsi permis, en 2013 et sur la base des projets validés par les Commissions Permanentes des mois de mars et de juillet 2013, d'accompagner 25 projets à savoir :

- 4 longs métrages de fiction ;
- 10 documentaires de création ;
- 1 série documentaire ;
- 1 série audiovisuelle de fiction ;
- 1 série d'animation audiovisuelle ;
- 1 téléfilm de fiction ;
- 7 courts métrages.

A cela s'ajoutent 8 projets d'aide à l'écriture (audiovisuel, cinéma et nouveaux médias) et 6 projets d'aide au développement (audiovisuel, cinéma et nouveaux medias), soumis au préalable au Comité de Lecture de l'Agence culturelle d'Alsace, avant avis et décision du Conseil Régional

▪ **l'accueil des tournages**

La Région entend également, à travers le financement de son Bureau d'accueil des tournages, dont la gestion a été confiée à l'ACA, valoriser son image de terre de tournages tout en soutenant l'action des nombreux professionnels alsaciens impliqués dans le secteur.

La région Alsace est en effet riche, de :

- plus de 30 sociétés de production actives dans un large champ de compétences : principalement documentaires, mais également courts ou longs métrages, films institutionnels, production déléguée ou exécutive (animation, communication, transmedia, etc.) ;
- une base TAF actualisée (techniciens, artistes, figurants) de 279 techniciens, 238 comédiens, 577 figurants ;
- plus de 40 sociétés prestataires : préparation, tournage et post-production ;
- la présence d'ARTE et de chaînes de télévisions régionale et locales.

Le Bureau d'Accueil des Tournages aura accueilli, au cours de l'année 2013, 27 projets de tournages en Alsace pour environ 280 jours de tournage, qui auront généré 175 contrats de techniciens, 56 contrats de comédiens et 900 cachets de figurants.

Il est à noter que le nombre de jours de tournage en 2013 est le plus élevé jamais enregistré.

L'étude menée en 2012 par l'Agence Culturelle d'Alsace sur les retombées économiques des tournages entre 2007 et 2011 (pour les œuvres de fiction), nous permet de donner les quelques chiffres suivants :

- court métrage : 1,78 € de retombées économiques pour 1 € investi
- long métrage : 3,11 € de retombées économiques pour 1 € investi
- téléfilm : 6,91 € de retombées économiques pour 1 € investi
- série TV : 9,75 € de retombées économiques pour 1 € investi

Ces chiffres illustrent toute l'importance économique de notre politique en faveur de l'audiovisuel.

Pour l'année 2014, il vous est proposé d'inscrire un crédit de 800.000€ au titre du Fonds Audiovisuel, et un crédit de 300.000€ au titre du dispositif de soutien aux longs métrages cinéma. Les crédits seront complétés par un apport du CNC dans le cadre de notre convention de partenariat.

Enfin, pour accompagner le développement de la télévision régionale ALSACE 20 et contribuer à favoriser la diffusion des créations audiovisuelles régionales, il vous est également proposé d'inscrire pour 2014 un crédit prévisionnel de 90 000€ en faveur de l'audiovisuel de proximité.

➤ Accompagner les acteurs de l'économie du livre en Alsace

Outil de communication, d'expression culturelle et formidable vecteur de connaissances, le livre représente un bien culturel particulièrement essentiel pour la société contemporaine. L'Alsace, qui accueillit Gutenberg au XV^{ème} siècle et possède encore aujourd'hui les trésors de la bibliothèque du grand humaniste *Beatus Rhenanus*, dispose d'un riche potentiel en la matière tant du point de vue des savoir-faire qu'en ce qui concerne la volonté, partagée par l'ensemble des acteurs du domaine, notamment les collectivités locales et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de défendre les acteurs du livre et de la lecture.

C'est dans ce contexte que la Région Alsace a mis en œuvre, depuis plusieurs années, une politique en faveur du livre qui reposait sur trois piliers :

- le soutien à la création : créé en 1985, le Fonds Régional d'Aide à l'Édition d'Alsatiques (FRAL) a pour objet d'encourager la publication d'études, d'enquêtes régionales et, d'une manière plus générale, la production littéraire de la région, notamment celle spécifique à la culture alsacienne. Ce sont environ une vingtaine de livres qui sont soutenus chaque année. Un crédit de 40.000 € y était consacré en 2013.
- le soutien à la diffusion par une contribution aux manifestations et initiatives de promotion et de diffusion culturelles liées au livre et aux acteurs de l'économie du livre, notamment les salons et foires du Livre (Salon du Livre de Colmar, Foire du Livre de Saint-Louis, Salon du Livre de Marlenheim, Ramdam à Wittenheim, Bédéciné à Illzach, Bibliothèques idéales à Strasbourg,etc).
- Le soutien à la conservation et diffusion du patrimoine écrit : il s'agit principalement de la numérisation des livres et documents patrimoniaux. La Région encourage ainsi les initiatives de la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg en matière de numérisation de ses collections.

Dans la droite ligne de la mise en place des portails Galica2 et Europeana.eu, la Région Alsace a également souhaité développer un portail numérique d'accès aux richesses

patrimoniales numérisées et de valorisation de la chaîne du livre dénommé ALSATICA - Portail des Savoirs en Alsace et dont la vocation est triple :

- assurer un guichet unique d'accès et de valorisation du patrimoine alsacien numérisé ;
- valoriser les acteurs régionaux de l'économie du livre ;
- mettre en avant, sur un site unique, l'actualité régionale autour du livre.

Lancé en 2010, ALSATICA et propose aujourd'hui plus de 3 millions de références aux internautes. La séance plénière du 28 juin 2013 a adopté le principe d'une reconduction du marché d'Alsatica, portail des savoirs en Alsace, pour une durée d'un an. Le nouveau marché prévoit une plus grande importance du volet « animation du réseau des acteurs de la filière du livre », qui sera mis en œuvre en lien avec la Confédération de l'illustration et du livre. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 95 000 € pour 2014 correspondant à la poursuite de l'intégration des partenaires ainsi qu'au coût de l'animation du portail.

2012 et 2013 ont constitué une période charnière pour le livre en Alsace :

- La structuration des acteurs de la chaîne du livre a été formalisée dans le cadre du Contrat de Progrès 2012-2014, conclu entre l'Etat, la Région et les associations professionnelles, qui a permis la création de la Confédération de l'illustration du livre en Alsace. Grâce au recrutement d'un chargé de mission pour une durée d'un an, renouvelable sur la durée du contrat, les associations GRILL, A.LIR et AEA, mais aussi CORDIAL et Central Vapeur ont bâti une structure confédérative, qui créera des projets transversaux à l'ensemble de la filière du livre. Le Ministère de la Culture et de la Communication et la Région Alsace financent à parité ce Contrat de progrès par une subvention de 30 000 € chacun par an.
- La Séance plénière a adopté la création d'un fonds de soutien à l'économie du livre, paritaire entre l'Etat (DRAC Alsace) et la Région, qui repose sur trois axes :
 - le soutien aux projets des éditeurs alsaciens, comprenant à la fois l'aide à l'édition proprement dite (sur le modèle du FRAL actuel, mais élargi) et l'aide aux projets structurants des maisons d'éditions dans une optique d'accompagnement des projets économiques des acteurs du livre ;
 - le soutien aux projets structurants d'investissement des librairies indépendantes d'Alsace dans une optique d'aménagement des territoires et de maintien de l'activité de la librairie indépendante, notamment dans les territoires ruraux ;
 - l'accompagnement des résidences d'écrivains dans une optique d'affirmation de l'Alsace en tant que terre de création et de résidence.

Abondé à hauteur de 180 000 € (90 000 € par signataire), ce fonds de soutien sera mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2014.

Au vu de ces éléments, il vous est proposé d'abroger le FRAL et le dispositif de soutien à la résidence d'auteur et d'écrivains en Alsace, dont les principes seront majoritairement repris dans le cadre du nouveau fonds de soutien paritaire.

La Région Alsace consacrera, au total, la somme de 245.000 € à la politique en faveur du livre en 2014.

II. SOUTENIR LE RAYONNEMENT CULTUREL DE L'ALSACE

Le secteur culturel bénéficie en Alsace d'une image positive synonyme de qualité, de richesse et de diversité. Il contribue sans conteste au rayonnement de l'Alsace hors de ses frontières et à l'attractivité de notre région dans un contexte de concurrence exacerbée.

Ainsi, dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg, Capitale Européenne 2012-2014, la Région s'est engagée aux côtés de la Ville de Strasbourg et du Département du Bas-Rhin dans le réaménagement du quartier européen qui accueillera à terme la construction d'un nouveau théâtre du Maillon, et, avec la contribution de l'Etat, dans la restructuration et la modernisation de l'Opéra National du Rhin.

Il vous est proposé d'inscrire un montant global de 0,4 M€ en investissement pour 2014 au titre du Contrat Triennal.

Dans la continuité des réflexions ayant permis de définir une marque partagée Alsace, la Région Alsace a mis en œuvre, depuis plusieurs années, des dispositifs visant à contribuer au rayonnement culturel de l'Alsace qui se déclinent de la manière suivante :

➤ **Contribuer à l'organisation des festivals et manifestations de grande envergure sur le territoire alsacien**

La Région poursuivra, en 2014, son soutien aux festivals et manifestations artistiques phares, d'envergure nationale et porteurs d'une identité artistique forte, soucieux de s'inscrire dans les priorités régionales en faveur du développement durable, de l'accès des jeunes à la culture et de la coopération transfrontalière.

Dans ce cadre, la révision de la politique régionale en faveur du spectacle vivant, mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2011, a permis d'introduire un bonus financier destiné à encourager le lancement d'initiatives innovantes en matière de développement durable, d'accès des jeunes de 15 à 28 ans à la culture et de coopération avec le voisin frontalier. Le bonus a bénéficié à 9 manifestations pour un montant de 13.550 € en 2013.

Cette année, la Région Alsace a soutenu l'organisation de 45 festivals sur l'ensemble du territoire pour un montant global de 848.700 €. Les crédits émargent sur le Fonds d'Intervention Culturelle.

➤ **Soutenir les artistes professionnels dans leur démarche de diffusion à l'extérieur du territoire**

▪ **Soutenir la diffusion artistique en France et à l'international**

Les mesures de soutien à la diffusion artistique permettent d'encourager des compagnies ou ensembles professionnels ayant leur siège en Alsace à présenter leur production dans le grand Est, en France et à l'international. Pour l'année 2013, 7 projets ont été soutenus par la Région Alsace dans le grand Est, 26 sur le territoire national et 9 pour la diffusion à l'international.

Pour la quatrième fois, la Région Alsace et la Ville de Strasbourg ont permis, en 2013, à trois compagnies alsaciennes de présenter leur spectacle lors du Festival Off d'Avignon. La compagnie « Les Arts Pitres » avec le spectacle jeune public « Un fauteuil dans la sciure », l'association « La Lunette Théâtre » avec le spectacle « Vivarium S01E02 » et l'association « Houppz Théâtre » avec le spectacle « Wow » ont ainsi bénéficié d'un soutien spécifique concerté des deux collectivités.

A noter que les compagnies Kalisto, Côté Artistik, Deux Malfaiteurs, Entrescènes et Le Vent en Poupe ont également été soutenues par la Région pour leur participation au Festival Off d'Avignon dans le cadre du dispositif de soutien à la diffusion artistique sur le territoire national.

De plus, dans le cadre du Plan Régional pour l'Activité et l'Emploi (approuvé en Séance Plénière le 28 juin 2013), le Conseil Régional a adopté le 16 septembre 2013 la création d'un nouveau dispositif intitulé « Soutien aux galeries d'art participant à une foire ou un salon d'art contemporain à l'international ». En effet, parce que leur activité relève de l'économie réelle et qu'elles contribuent à promouvoir l'excellence artistique alsacienne, les galeries d'art qui développent une activité régulière et qui offrent une programmation de qualité seront soutenues dans leur participation à des foires ou des salons d'art contemporain de renommée internationale, générateurs de contacts avec des collectionneurs et d'activités économiques.

- Soutenir le rayonnement artistique par la coopération culturelle transfrontalière et internationale

La coopération culturelle transfrontalière et internationale fait l'objet d'un soutien actif de la part de la Région Alsace notamment dans le cadre des échanges culturels engagés avec ses partenaires spécifiques : le Québec et le canton de Fribourg.

En 2012, la Région Alsace a réactivé le partenariat engagé depuis plusieurs années avec l'Institut Français en signant, aux côtés de la Ville de Strasbourg, une nouvelle convention de partenariat portant sur la période 2012 / 2014

17 projets ont été soutenus en 2013 dans ce cadre, validés lors des Commissions Permanentes de janvier et juillet.

Il vous est proposé de doter le Fonds culturel transfrontalier et international d'un crédit de 80 000 € au titre de l'année 2014.

➤ **Affirmer la compétence régionale en matière d'inventaire du patrimoine**

La Région Alsace dispose, pour la mise en œuvre de sa politique en faveur du patrimoine, des compétences du Service de l'Inventaire du Patrimoine dont l'objet est de recenser, étudier et faire connaître le patrimoine présentant un intérêt culturel, historique ou scientifique. Ce Service a été confié à la Région par la loi du 13 août 2004.

Le programme du Service de l'Inventaire et du Patrimoine pour l'année 2014 est construit autour de trois objectifs :

- poursuivre l'inventaire et l'étude du patrimoine régional à travers deux opérations
 - la première, l'inventaire du patrimoine urbain de la Neustadt de Strasbourg, a été engagée en 2010 en partenariat avec la Ville et la CUS. Cette étude, en reconstruisant cet ensemble urbain jusqu'alors peu étudié, servira de fondement aux politiques de préservation et de valorisation de nos partenaires. Elle doit permettre à la Ville de Strasbourg de solliciter le classement de la Neustadt au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'intégrer dans l'extension de son Secteur Sauvegardé.

- la seconde, qui a débuté au deuxième semestre 2012, porte sur le paysage des vallées vosgiennes. Initiée en réponse à une sollicitation de la communauté de communes de Guebwiller, cette étude, qui couvre les six vallées vosgiennes du Haut-Rhin, permettra de mettre en évidence l'impact de l'industrie sur la transformation du paysage de ce secteur. L'étude est actuellement engagée sur le territoire de la communauté de communes de Guebwiller.
- apporter une expertise et/ou un soutien sur les projets portés par la Région et ses partenaires et incluant une dimension patrimoniale. En lien avec les autres services régionaux, le Service de l'Inventaire conduit un diagnostic patrimonial des lycées alsaciens dont l'achèvement est prévu pour 2014. Il participe également aux manifestations prévues dans le cadre du centenaire de la Première Guerre Mondiale par la mise en place d'un album photos dédié aux monuments aux morts de la Grande Guerre. Par ailleurs, des projets avec d'autres institutions se poursuivront en 2014 (valorisation des Monuments de la Guerre de 1870 avec le Conseil Général du Bas-Rhin, projet Interreg sur le patrimoine de la Grande Guerre avec le Pôle Archéologique Interdépartemental rhénan). Enfin, d'autres projets pourraient être initiés l'année prochaine en lien avec le Parc Naturel du Ballon des Vosges, qui souhaite engager un projet de recherche action sur l'étude et la préservation de l'architecture de la Reconstruction.
- poursuivre la valorisation du patrimoine régional : à cette fin, le service mène un programme de valorisation et de diffusion de la documentation (102 000 dossiers, 275 000 photos), en la numérisant dans un délai de cinq ans (2011-2015) pour la rendre accessible en ligne auprès des partenaires du service, en cohérence avec ALSATICA – Portail des Savoirs en Alsace, le site Open Data de la Région et avec le site internet de l'Inventaire du patrimoine en Alsace qui a été lancé le 5 avril 2012. Vitrine ouverte sur le patrimoine régional, ce site, www.patrimoine.region-alsace.eu, a vocation à valoriser la riche documentation de l'Inventaire sous diverses formes (expositions virtuelles, galeries photo, interrogation géographique) en complément des données diffusées par ailleurs sur les bases de données nationales. La visibilité de l'Inventaire repose en partie sur ses publications qui jusqu'à cette année était portée par une association (l'ACEPA). A la suite de la dissolution de cette dernière, à l'été 2013, la Région a repris cette compétence. Dans ce cadre, de nouvelles collections régionales destinées au grand public et au jeune public sont en cours de réalisation et viendront compléter les collections nationales déjà existantes tout en renforçant la visibilité de la Région dans le domaine patrimonial. En 2014, il est prévu d'éditer un ouvrage grand public sur l'architecture à pan de bois en Alsace. Enfin, en 2013, le Service a conduit plusieurs opérations d'animation du patrimoine, dont les « Rendez-vous de la Neustadt » qui ont rencontré un franc succès. Il est prévu que ces manifestations soient reconduites en 2014 et soient complétées par une table-ronde organisée au moment des Journées Européennes du Patrimoine.

Pour mener à bien l'ensemble du programme, l'inscription d'un crédit de 130.000 € en fonctionnement et 60.000 € en investissement, soit 190.000 € au total, vous est proposée en 2014.

➤ **Soutenir les structures patrimoniales d'envergure régionale**

La Région accorde son soutien à certaines structures d'envergure régionale œuvrant dans le domaine du patrimoine telles que la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, la Fédération des Universités Populaires, la Nef des Sciences, Musées Sans

Frontières ou la Bibliothèque Nationale Universitaire, afin de les aider à mettre en œuvre leur programme pédagogique, d'éditions et leurs actions culturelles. Nous inscrivons également 0,5 M€ pour notre participation statutaire au fonctionnement du Syndicat Mixte du Musée Lalique.

La Région Alsace s'engage par ailleurs auprès de l'Etat et des départements du Haut-Rhin et du Bas- Rhin pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau centre d'archéologie pour l'Alsace, qui rassemblera, à compter de 2016, les services du PAIR (Pôle d'archéologie interdépartemental Rhénan) et de l'Etat (Centre de conservation et d'étude) à Sélestat. Les travaux sont estimés à 11M €, et l'engagement de la Région s'élève à 833 000 €.

Il vous est proposé d'inscrire un total de 929 000€ en fonctionnement au titre des structures d'envergure régionale pour l'année 2014.

➤ **Conserver le patrimoine architectural**

La Région Alsace participe à la restauration des édifices cultuels historiques entièrement ou partiellement classés Monuments Historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et ce dans des communes de moins de 3 500 habitants ou encore les édifices cultuels remarquables dans les communes de moins de 2 000 habitants dans le cadre d'un projet de valorisation globale intégrant des partenariats et présentant une démarche prospective quant à la gestion de ce patrimoine.

En 2013, la Région a soutenu le projet de restauration de l'Eglise Abbatiale Saint Pierre de Neuwiller les Saverne ou encore la restauration de la Synagogue d'Ingwiller.

L'action de la Région Alsace en faveur de la restauration et de l'animation des châteaux forts revêt actuellement deux dimensions :

- le soutien à deux sites emblématiques que sont les châteaux du Hohlandsbourg et du Lichtenberg. Ce soutien porte sur le fonctionnement et les travaux de réaménagement des deux sites.
- le dispositif de financement en faveur de la restauration et de la consolidation des vestiges des châteaux alsaciens protégés au titre des Monuments Historiques, avec la mise en place de convention d'objectifs (définissant l'animation du site dans la durée, un plan de gestion et d'entretien...) et d'un projet de valorisation culturelle et touristique. La Région est notamment intervenue, en 2013, sur les opérations de restauration du château de l'Engelbourg.
- le dispositif destiné à accompagner des projets de valorisation et de mise en réseau d'éléments patrimoniaux mis en place au 1^{er} janvier 2012 : les opérations concernées peuvent être destinées à la préservation et à la restauration du patrimoine, à la structuration d'un réseau autour de Monuments Historiques mais également concerner tout projet visant à l'amélioration de la connaissance et de la découverte de ce patrimoine. Ce dispositif est destiné à venir en appui à des projets structurants, ambitieux et dynamiques.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit total de 427 000 € pour soutenir l'ensemble des opérations de restauration du patrimoine castral et cultuel qui s'inscriront dans ce cadre en 2014.

➤ **Mettre en valeur le patrimoine muséal**

L'action régionale en faveur de la protection des collections et de la mise en valeur du patrimoine muséal alsacien se concrétise par deux modalités d'intervention.

- le soutien à l'investissement : la Région soutient l'investissement des musées, que se soit au travers du Contrat de Projets Etat – Région 2007/2013 ou du dispositif de « soutien à l'Aménagement des Musées et/ou d'équipements muséographiques ». Le CPER a inscrit 4 opérations importantes en faveur de la création, de la restructuration et de l'extension des musées alsaciens qui contribuent fortement au rayonnement et à l'attractivité de l'Alsace. Ces projets concernent le pôle de valorisation des musées de Strasbourg, le Musée Unterlinden de Colmar, le Musée de l'Automobile à Mulhouse et le Musée Lalique à Wingen-sur-Moder.

S'agissant du Musée Lalique, qui continue à accueillir un public nombreux, la Région Alsace est membre du syndicat mixte de gestion et acquittera, à ce titre, en 2014, une quote part prévisionnelle de 582 500 € (crédits « soutien aux structures patrimoniales »). Les trois sites verriers des Vosges du Nord à savoir le site verrier de Meisenthal, La grande place / Musée du Cristal de Saint-Louis-les-Bitche et le Musée Lalique ont décidé d'unir leurs potentiels autour de l'appellation « Etoiles terrestres » pour promouvoir une destination d'exception et donner naissance à un véritable pôle touristique et culturel identifié et reconnu. Ces actions, qui passent par une billetterie commune, une réflexion partagée sur les horaires d'ouverture et une communication commune, sont soutenues dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Vosges.

Il vous est proposé d'inscrire la somme de 1 800 000 € en investissement pour faire face aux soldes des engagements régionaux dans le cadre du Contrat de Projets Etat - Région en 2014.

- le soutien au développement des collections des musées aussi bien par l'acquisition, au travers du dispositif partenarial avec l'Etat du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), que par la restauration et la valorisation des œuvres ainsi que par des actions de coopération entre les musées. Un crédit global de 137.000€ sera consacré à ces opérations en 2014

III. SOUTENIR L'ANIMATION CULTURELLE DU TERRITOIRE

La priorité donnée par la Région Alsace au rapprochement géographique de l'offre culturelle vers les divers publics l'a amenée à accorder une importance particulière aux mesures en faveur d'un aménagement culturel territorial équilibré et structuré, dans un contexte où l'étude relative aux *Pratiques culturelles des français à l'ère du numérique* indique qu'1/4 des français n'a jamais fréquenté d'établissement culturel sur les douze derniers mois.

➤ **Soutenir la mobilité des artistes, des spectacles et des œuvres sur le territoire régional**

La Région Alsace entend favoriser la mobilité des artistes et des écrivains, à la fois par un soutien à la diffusion de leurs œuvres en Alsace et par un soutien aux résidences. Le dispositif a concerné 5 compagnies en 2013.

Pour mémoire, le dispositif de soutien aux résidences avait été modifié lors la Séance Plénière du 24 juin 2012 et a ainsi permis de mettre en œuvre des résidences de longue durée (une année), afin d'encourager une inscription pérenne des actions et des artistes dans un projet culturel de territoire.

L'objectif est d'accompagner des expériences artistiques nouvelles, d'améliorer le cadre d'activité des professionnels en leur offrant les meilleures conditions possibles pour créer et renforcer le service public culturel à la population sur le territoire. La mise en œuvre de cet objectif implique notamment le développement de nouvelles formes de rencontres entre la population et les artistes (ateliers, sensibilisation, actions d'éducation).

Il vous est proposé d'inscrire en 2014 un crédit spécifique de 45 000 € pour soutenir les projets de résidence.

La mobilité des spectacles est principalement assurée par le dispositif des Régionales mis en œuvre chaque année par l'Agence Culturelle d'Alsace, et qui permet d'encourager la diffusion des spectacles. La saison 2012-2013 des Régionales s'est concrétisée par la programmation de 19 spectacles professionnels accueillis dans 35 villes d'Alsace, pour un total de 164 représentations ayant mobilisé 21.792 spectateurs, les Régionales ont fêté leur 25^{ème} anniversaire en 2013.

Si les Régionales bénéficient prioritairement aux lieux scéniques du réseau qui reçoivent un soutien global à la programmation des spectacles de la tournée, la Région Alsace soutient par ailleurs les compagnies, ensembles musicaux et les projets d'arts plastiques grâce au dispositif de « Soutien à la diffusion artistique en Alsace ». 27 projets de diffusion ont été soutenus en 2013 pour un montant global de 144.600€.

Enfin, la Région Alsace constitue, à travers le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC) basé à l'Agence culturelle d'Alsace, un formidable patrimoine artistique. Le territoire régional est le premier et le plus important bassin de diffusion des œuvres de la collection du FRAC touchant des publics les plus diversifiés, allant du milieu scolaire aux acteurs professionnels en passant par les acteurs associatifs. En 2013 ont été célébrés les 30 ans des FRAC. A cette occasion, le FRAC Alsace a lancé quatre programmes d'expositions :

- « Elsass Tour », débuté en novembre 2012, faisant se succéder une trentaine d'expositions sur tout le territoire régional ;
- l'exposition « Pièces montrées » qui investit simultanément le Musée Historique de la Ville de Haguenau, le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg, la Fondation Fernet-Branca à Saint-Louis et le FRAC Alsace (jusqu'en mars 2014) ;
- une sélection d'œuvres de 11 artistes exposées dans les gares SNCF de Haguenau, Strasbourg, Sélestat, Colmar, Mulhouse.
- Enfin, le FRAC Alsace participe à l'exposition commune des 23 FRAC « Les pléiades » à Toulouse (jusqu'au 6 janvier 2014).

➤ Favoriser l'animation artistique du territoire

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'animation artistique des territoires, notre collectivité continuera, d'une part à apporter un soutien à la diffusion territoriale de spectacles de praticiens amateurs encadrés par des professionnels, et d'autre part à encourager et accompagner la mise en œuvre d'initiatives artistiques innovantes et de qualité, garantes de projets artistiques de territoires. 68 projets ont été aidés en 2013.

Il vous est proposé de doter le fonds d'animation artistique des territoires d'un crédit de fonctionnement de 200 000 € pour l'année 2014. Un travail sera conduit en 2014, afin de proposer d'éventuels ajustements du dispositif. Il vous est proposé de donner délégation à la Commission Permanente pour valider les modifications qui seront issues de cette réflexion.

➤ **Densifier et soutenir les lieux culturels**

Soucieuse de faciliter l'accès du plus grand nombre à la vie culturelle, en milieu rural ou urbain, la Région Alsace participe, aux côtés des porteurs de projets qui sont le plus souvent des communes ou des intercommunalités, à la construction, l'aménagement et la mise en valeur d'équipements culturels structurants et de proximité, par le biais du « Fonds d'aménagement culturel du territoire » (FACT).

Le FACT a permis de soutenir 2 projets d'investissements culturels en 2013 : le renouvellement des planchers du Théâtre de la Coupole à Saint-Louis et la réhabilitation de l'ancienne synagogue de Dambach-La-Ville en espace culturel dénommé Foyer Culturel Georges Meyer.

Pour permettre de prendre en compte de nouvelles opérations et de maintenir ainsi le maillage des lieux culturels structurants, il vous est proposé d'inscrire, en 2014, 1 M€ en CP.

Depuis la mise en œuvre d'un dispositif ad hoc en 2011, l'accent est également mis sur le soutien à la numérisation des salles de cinéma. En effet, l'accès au numérique est aujourd'hui une nécessité pour les salles de cinéma. A terme, les distributeurs ne fourniront plus que des copies numériques des films. Ce passage des cinémas au numérique représente un lourd effort financier pour les exploitants alors qu'il est la source d'économies pour les distributeurs.

Ainsi, en 2013, la Région a soutenu la numérisation de 6 établissements représentant 7 écrans : l'Espace Grün à Cernay, le Florival à Guebwiller, le Théâtre Municipal de Sainte-Marie-Aux-Mines, le Cheval Blanc à Schiltigheim, la MJC le Trèfle à Ungersheim et le Centre Socio-Culturel de Sarre-Union pour un montant accordé de 136.086 €. De 2011 à 2013, la Région Alsace aura aidé à la numérisation de 19 cinémas, soit 45 écrans, pour un montant total accordé de 818.889 €. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 100.000 € en investissement pour la dernière tranche de numérisation des salles de cinéma sur l'ensemble du territoire régional.

➤ **Encourager les outils de médiation du patrimoine**

La Région Alsace soutient les collectivités locales dans la mise en œuvre des Centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP), dans le cadre du label Villes et pays d'art et d'histoire et des Centres d'Interprétation du Patrimoine (CIP).

A ce jour, cinq sites ont été labellisés pour abriter un CIP : Andlau (projet de « la seigneurie » consacré aux savoir-faire), Marmoutier (sur le thème orgues et flûtes du monde), Dehlingen (consacré au patrimoine archéologique), Kuntzenhausen (maison rurale de l'Outre Forêt), Lichtenberg (à vocation théâtrale).

La Région a, dores et déjà, délibéré pour apporter son soutien aux trois premiers projets et attribué une subvention de 707 113 € pour le CIP d'Andlau (CP 5 mars 2010), 508 244,70 € pour le CIP de Marmoutier (CP 14 septembre 2012) et 429 600 € pour le CIP de Dehlingen.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit total de 570 000 € pour les CIAP et les Musées hors CPER pour l'année 2014.

➤ Poursuivre la mise en œuvre de la politique mémorielle

Le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin et la Région Alsace ont souhaité mener, de manière conjointe, une politique mémorielle dans un double objectif :

- mettre en œuvre, à l'égard des victimes alsaciennes des conflits contemporains et de leurs proches, l'indispensable devoir de mémoire qui leur est légitimement dû, en raison de leurs sacrifices ;
- faire connaître aux visiteurs venant d'autres régions de France et d'Europe, mais aussi aux jeunes Alsaciens, le sort singulier qui a été celui de l'Alsace, le rôle spécifique qui appartient à notre région dans la construction européenne et la promotion de la paix.

Cette politique mémorielle se décline de la manière suivante :

- le soutien, au travers le syndicat mixte, au fonctionnement du Mémorial de l'Alsace-Moselle, lequel constitue à la fois le pilier principal de la politique mémorielle et à vocation à devenir la tête de pont des équipements dédiés à la Mémoire en Alsace. A cet égard, le Mémorial a mis en œuvre, en 2012, un pass conjoint avec le Centre Européen du Résistant Déporté du Struthof. Pour mémoire, la Région Alsace est devenue le chef de file dans la gestion et dans la gouvernance de cette structure suite aux changements de statuts du syndicat mixte actés par la Commission Permanente. 2014, permettra de concrétiser une forte ambition pour le Mémorial : devenir un lieu d'histoire Européenne, à la faveur d'un projet d'extension dont l'objectif est de :
 - moderniser l'équipement actuel en améliorant certaines étapes du déroulé de la visite et en repositionnant l'espace d'accueil et la boutique jugés peu adaptés et peu attractifs ;
 - réaliser un espace supplémentaire présentant de manière claire et concrète les instruments de la logique de la paix européenne ;
 - réaliser un Mur des noms qui recensera dans un premier temps les incorporés de force morts et disparus et, à terme, l'ensemble des victimes civiles et militaires du second conflit mondial.

La région Alsace a vocation à assurer la délégation de la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux.

- la poursuite du travail sur le recensement des victimes alsaciennes de la Seconde Guerre mondiale, prélude à l'édification d'un monument mémoriel sur le chemin d'accès du Mémorial. La Région collecte et enregistre dans cette base de données les noms et parcours biographiques des victimes. Elle contient toutes les informations nominatives qui ont pu être recensées à ce jour dans les sources d'archives disponibles sur la période de Guerre, qu'elles soient d'origine française, allemande ou russe. Considérée, pour le moment, comme un outil de travail et de collecte de données, elle ne prétend pas à l'exhaustivité et est complétée au fur et à mesure de l'exploitation des documents d'archives, mais aussi des témoignages et renseignements donnés par les familles des personnes concernées. Une première version de cette base de données a été publiée, en 2010, sur des bornes informatiques, au Mémorial de l'Alsace-Moselle à Schirmeck et aux Archives Départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- l'accompagnement des projets de recherche ou des manifestations liées à la mémoire et à l'histoire, tels que la deuxième édition de la Rencontre des Mémoires (organisée,

du 13 au 15 novembre 2012 par l'association des Amis du Mémorial de l'Alsace-Moselle, en partenariat avec notre collectivité et sous l'autorité scientifique du professeur Jean-Pierre RIOUX), ou encore le colloque de l'Université de Strasbourg relatif aux décrets du 25 août 1942.

Par ailleurs, l'année 2014 marquera le début des célébrations du centenaire de la Première Guerre mondiale, qui se dérouleront jusqu'en 2018. A travers ces commémorations, la Région Alsace souligne son engagement pour une politique mémorielle forte et participative, en invitant les citoyens à se rassembler autour d'un héritage commun, dont les bouleversements matériels et moraux sont encore visibles aujourd'hui. A cette occasion la Région a souhaité

- répertorier l'ensemble des actions prévues en Alsace ;
- labelliser et, le cas échéant, subventionner certaines de ces actions
- organiser des manifestations propres à la Région : Rencontres des mémoires, Expositions, etc.

Il vous est proposé d'inscrire, au titre de la politique mémorielle, un crédit de 250 600 € en fonctionnement et 500 000 € en investissement au titre du projet d'extension du Mémorial Alsace – Moselle.

IV. SOUTENIR L'ACCÈS DES JEUNES A LA CULTURE

Enfin, l'implication des jeunes dans les activités culturelles est une priorité de la Région Alsace. Cette nécessité a été soulignée dans un avis du CESER du 21 octobre 2009. La Région Alsace anime déjà plusieurs opérations en faveur de l'accès des jeunes à la culture qui sont décrites ci-dessous :

➤ **VitaCulture**

La carte VitaCulture a été créée en 2003, et a fêté en 2013 son dixième anniversaire. Elle offre la possibilité, désormais aux 15-28 ans, domiciliés ou scolarisés en Alsace, de bénéficier quel que soit leur statut (lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi) d'une carte de réduction pour le cinéma et les spectacles. Cette carte, valable auprès de 62 lieux de spectacles, festivals ou cinéma, est gratuite. 15.000 cartes ont été émises pour la saison 2011/2013 permettant ainsi de générer 28 342 entrées, dont environ 60% pour le cinéma et 40% pour le spectacle vivant.

Le dispositif VitaCulture est géré par l'Agence culturelle d'Alsace pour le compte de la Région, et a mobilisé, pour 2012 / 2013, un fonds de compensation de 73 117 €.

➤ **Lycéens et apprentis au cinéma**

Le dispositif lycéens et apprentis au cinéma est un dispositif national. Mis en place en 1998 en Alsace, il est géré par Alsace Cinémas et cofinancé par la Région Alsace, la DRAC et le CNC. Le dispositif a pour vocation de former des spectateurs curieux et critiques. Il s'adresse aux lycéens de toutes les filières et aux apprentis, et repose sur l'engagement volontaire des enseignants et des salles partenaires. En effet, la démarche s'inscrit dans un projet d'accompagnement structuré d'initiation à la culture cinématographique conclu avec un établissement. Les séances donnent lieu à une préparation en amont et une exploitation en aval.

Pour l'année scolaire 2012/2013, 8 734 élèves ont bénéficié du dispositif à raison de trois projections par élève.

➤ **Soutenir la mise en place d'équipements à destination des jeunes**

Le dispositif d'aménagement de lieux de répétition et/ou d'enregistrement de musiques actuelles permet d'implanter sur le territoire des équipements qui répondent aux attentes des jeunes.

Ce dispositif est financé sur les crédits du Fonds d'aménagement culturel du territoire.

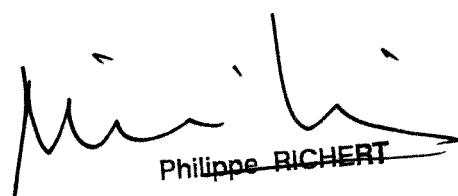
Le budget régional dédié à la culture comprend enfin trois dotations spécifiques :

- une dotation pour les subventions diverses dotée, pour 2014, d'un montant de 130.000 € devant permettre de soutenir de nombreuses initiatives éducatives, socioculturelles ou caritatives ;
- une dotation pour études et évaluations dotée, pour 2014, d'un montant de 25 000 € afin de permettre de financer ou réaliser des études ou évaluations de politiques dans le domaine de la culture ;
- une dotation pour soutenir les initiatives interculturelles et/ou interreligieuses, d'un montant, pour 2014, de 10 000 €.

Il vous est proposé :

- *d'approuver, en dépenses et en recettes, le budget présenté en annexe 1 ;*
- *de donner délégation à la Commission Permanente pour gérer les crédits relatifs aux soutiens apportés aux grandes structures dans le cadre des actions en faveur de la valorisation du patrimoine ;*
- *d'abroger le Fonds Régional d'Aide à l'édition d'Alsatiques*
- *d'abroger le dispositif de soutien aux résidences d'écrivains ou d'auteurs en Alsace*
- *de donner délégation à la Commission Permanente pour acter les éventuelles modifications qui interviendront, au cours de l'année 2014, sur certains dispositifs dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, de l'audiovisuel et du patrimoine.*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Philippe RICHERT

ANNEXE 1 - Présentation du Budget Primitif 2014

Politique régionale en faveur de la culture

AXE 1 - Soutenir l'économie culturelle			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Agence Culturelle d'Alsace	2 033 334,00 €	286 000,00 €	2 319 334,00 €
Total AXE 1	6 395 437,00 €		
AXE 2 - Soutenir le rayonnement culturel de l'Alsace			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Festivals et manifestations de grande envergure sur le territoire alsacien	Crédits F.I.C.		
Diffusion artistique en France et à l'international	Crédits F.I.C.		
Soutien à la coopération culturelle transfrontalière et internationale	80 000,00 €		80 000,00 €
Actions conduites dans le domaine de l'inventaire du patrimoine	130 000,00 €	60 000,00 €	190 000,00 €
Soutien aux structures patrimoniales	929 000,00 €	58 500,00 €	987 500,00 €
Restauration du patrimoine castral et cultuel	127 000,00 €	300 000,00 €	427 000,00 €
Restauration du patrimoine muséal		1 937 000,00 €	1 937 000,00 €
Contrat Triennal : Opéra du Rhin et réaménagement Maillon		400 000,00 €	400 000,00 €
Total AXE 2	1 266 000,00 €	2 755 500,00 €	4 021 500,00 €

ANNEXE 1 - Présentation du Budget Primitif 2014			
AXE 3 - Soutenir l'animation culturelle du territoire	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
			TOTAL
Résidences d'artistes	45 000,00 €		45 000,00 €
Animation artistique du territoire	200 000,00 €		200 000,00 €
Fonds d'Aménagement Culturel du Territoire : FACT			1 020 000,00 €
Numérisation des salles de cinéma		100 000,00 €	100 000,00 €
Outils de médiation du patrimoine		570 000,00 €	570 000,00 €
Mise en œuvre de la politique mémorielle		500 000,00 €	750 600,00 €
Etudes diverses		25 000,00 €	25 000,00 €
Initiatives interculturelles		10 000,00 €	10 000,00 €
Total AXE 3	530 600,00 €	2 190 000,00 €	2 720 600,00 €
Crédits prévus dans les lignes budgétaires ci-dessus			
AXE 4 - Soutenir l'accès aux jeunes à la Culture			
BP 2014 CULTURE	10 225 371,00 €	5 231 500,00 €	15 456 871,00 €



8ème Commission : Culture, Identité Régionale et Bilinguisme

Réunion du : 6 décembre 2013

Rapport du Président au Conseil Régional d'Alsace

**N° du rapport CRA :
41-13**

**Séance des :
19 et 20 décembre 2013**

**Date du rapport :
18 novembre 2013**

BUDGET PRIMITIF 2014

Politique régionale en faveur du bilinguisme

Wenn m'r erne well, muess m'r auj saije

INTRODUCTION

La politique en faveur du bilinguisme s'inscrit non seulement dans la politique régionale en faveur de la langue et de la culture, mais aussi dans le cadre d'une stratégie globale mise en œuvre par notre collectivité dans le domaine de la formation initiale, avec le développement de l'apprentissage transfrontalier et de la formation professionnelle continue (avec le programme « allemand pro »).

La langue régionale de l'Alsace est une langue de racine germanique sous la forme écrite et orale des dialectes alsaciens, et de la langue allemande sous sa forme standard. Il ne peut y avoir, en Alsace, de dialecte vivant sans une bonne connaissance de l'allemand. De plus, il ne peut y avoir de bilinguisme populaire sans une bonne pratique dialectale. Pour garantir la pérennité de notre langue régionale, les différents dialectes et l'allemand standard doivent donc se développer ensemble, l'un soutenant l'autre.

Le bilinguisme est un facteur d'ouverture sur l'ensemble des pays germanophones, et fait donc de l'Alsace une terre d'échange avec des dizaines de millions d'Européens. La langue régionale revêt à la fois une dimension sociale et culturelle, et un atout important sur le marché du travail transfrontalier.

La Région Alsace a ainsi souhaité organiser à compter de 2012 et jusqu'en 2014, en concertation avec les Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et en partenariat avec le Rectorat, les associations œuvrant dans le domaine du bilinguisme (une dizaine) et représentant la société civile, l'OLCA et le CESER, les premières Assises de la langue et de la culture régionales.

Ces Assises de la langue et de la culture régionales représentent un moment historique et un défi pour l'ensemble des partenaires, car si elles s'intéressent d'abord à la langue, elles concernent, bien au-delà, tout ce qui constitue notre culture au sens large. Nous touchons à l'histoire de l'Alsace, et de la France.

Elles sont l'occasion de présenter un état des lieux après vingt ans de bilinguisme, mais aussi de dresser un bilan en matière de culture régionale, puis de définir un projet global pour l'avenir.

En effet, malgré les efforts déployés par les différents partenaires, le bilinguisme reste fragile et le coût social, culturel et économique, même s'il s'avère difficile à affiner, est élevé.

La bonne santé de certains éléments culturels et le nombre d'élèves inscrits dans le cursus bilingue paritaire ne doivent pas faire illusion.

Seule une démarche collective et partagée, conduite rationnellement autour des objectifs précis sera à même de restaurer, puis consolider notre langue et notre culture régionales

Ces 1^{ères} Assises se font en deux temps :

- le 16 octobre 2013 : présentation du bilan des cinq ateliers qui se sont réunis plus de quarante fois (atelier emploi-formation, éducation, langue et culture régionales, langue dans la vie sociétale, statut de la langue et statut de l'OLCA) et qui donnera lieu à la publication des actes.
- Printemps 2014 : propositions pour une nouvelle politique linguistique présentées dans le cadre d'un projet global, et partagé par l'ensemble des partenaires.

Dans le contexte de ce nouvel élan, il vous est proposé de décliner la politique régionale en faveur du bilinguisme pour l'année 2014 autour de deux volets :

- un volet éducatif doté de **1.700.000 €** permettant la mise en œuvre de la politique régionale des langues vivantes prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale autour des objectifs définis dans la Convention Quadripartite du 13 juillet 2007 ;
- un volet plus spécifiquement culturel doté d'un montant de **814.629 €**, dont 55 000 € correspondent à des crédits d'équipement. Ce volet est principalement mis en œuvre à travers l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA), en application de la convention pluriannuelle et quadripartite qui nous lie à cette association.

Le montant budgétaire global consacré à cette politique s'établirait ainsi à **2.514.629 €** correspondant à **2.459.629 €** en fonctionnement et **55.000 €** en investissement.

* * * * *

* * *

I. LES ACTIONS EN FAVEUR DU BILINGUISME CONDUITES DANS LE DOMAINE EDUCATIF

Ces actions regroupent :

- celles qui sont conduites en application de la Convention Quadripartite de 2007/2013 et mises en œuvre par la Commission Quadripartite sous la responsabilité de l'autorité rectoriale. Cette convention a été prolongée en 2014 par décision de la Commission Permanente du 16 septembre 2013, afin de permettre la prise en compte des travaux des Assises ;

- celles qui sont directement mises en œuvre par la Région au titre de la promotion du bilinguisme.

1.1. Mise en œuvre de la politique des langues et du bilinguisme définie dans la Convention de 2007.

✓ La situation de l'enseignement bilingue à la rentrée 2013

Le nombre d'élèves dans le cursus bilingue pour l'année scolaire 2013 / 2014 est le suivant :

- 21 756 élèves de la petite section de maternelle au CM2. Pour mémoire en 2007, date de démarrage de la convention quadripartite, il était de 14 562 dans l'académie. A cela s'ajoutent les 1 529 élèves scolarisés dans les huit écoles ABCM Zweisprachigkeit, à l'école St Geneviève à St Marie-aux-Mines, à l'institut Assomption et à l'école Champagnat à Issenheim ;
- 3 699 collégiens bénéficient de cet enseignement dans les 56 collèges publics et privés d'Alsace qui assurent la continuité pédagogique de la 6^{ème} à la 3^{ème} ;
- 1 220 lycéens préparent l'ABIBAC dans les 17 lycées alsaciens.

soit un total de 28 204 élèves dans le cursus bilingue de la maternelle à la terminale dans les établissements publics et privés. Le cursus bilingue concerne aujourd'hui 12 % des élèves de primaire (cursus paritaire), 4 % des collégiens et 2 % des lycéens.

Il est à noter que le Rectorat met en œuvre à Soufflenheim, Mulhouse et à Colmar, une expérimentation au sein du cursus bilingue en proposant la mise en place d'une troisième voie entre le bilingue extensif (3h) et le bilingue paritaire (12h) nommé « bilingue progressif ». Elle vise à permettre aux élèves de primaire de faire non pas 3h mais 8h d'allemand, à raison de deux heures par jour et ceci quatre jours par semaine.

Notre collectivité veillera à ce que cette expérimentation ne conduise en aucun cas à remettre en cause ni les principes acquis depuis 2007 dans le cadre de l'application de la Convention Quadripartite portant sur la politique régionale des langues vivantes, ni l'important et indispensable travail de terrain réalisé au quotidien par les associations.

✓ Les moyens financiers mis en œuvre dans le cadre de la Convention Quadripartite

La Convention Quadripartite a mis en œuvre un fonds de concours alimenté par les trois Collectivités régionales et départementales et qui s'élève à 3.000.000 € par an, à raison d'un million par collectivité. Ce crédit est affecté :

- pour 75 % aux frais de personnels destinés à couvrir, à parité avec le Ministère de l'Education Nationale, les surcoûts générés par le fonctionnement de l'enseignement bilingue, principalement dans l'enseignement du premier degré et pour le développement de l'option « Langue et Culture Régionales » en Collèges et en Lycées.
- pour 25 % aux frais engagés au titre de la politique d'accompagnement mise en place avec le Rectorat.

Par cette politique d'accompagnement, la Région Alsace soutient les actions et initiatives suivantes :

- les échanges de classes et d'élèves principalement au sein de l'espace du Rhin Supérieur. Cette opération bénéficie pour partie d'un concours INTERREG IV sur le projet « TriProCom » pour les stages en entreprises dans l'espace germanophone. Ainsi, pour l'année scolaire 2012/2013, 90 établissements de la région ont organisé 160 projets qui ont impliqué 3 974 élèves du secondaire et 927 élèves du premier degré.
- des actions culturelles bilingues ou plurilingues proposées aux élèves du premier et du second degré à l'initiative des équipes pédagogiques. En 2012/2013, le nombre d'élèves bénéficiant de ces actions vers les pays germanophones était de 17 617 élèves.
- la création d'outils pédagogiques bilingues dans le premier et le second degré : cette opération est mise en œuvre par le CRDP qui mobilise et coordonne les équipes d'enseignants ;

Il vous est proposé d'attribuer un montant de **1.000.000 €** pour la mise en œuvre de la politique des langues et du bilinguisme définie dans la Convention Quadripartite signée en 2007. 500 000 € seront versés dès le vote du Budget Primitif 2014 à l'Agence Comptable du Lycée Louis COUFFIGNAL, sous réserve de la signature par l'ensemble des partenaires de la prolongation de la convention quadripartite en 2014. Le solde de 500.000 € sera versé après production, par les services du Rectorat, du compte financier de l'exercice 2013.

Le budget prévisionnel du fonds de concours est arrêté en Commission Quadripartite, regroupant les signataires de la convention, qui constitue l'organe délibérant du dispositif.

1.2. Les actions complémentaires de soutien et de promotion de l'enseignement bilingue mises en œuvre par la Région

Les actions complémentaires de soutien et de promotion de l'enseignement bilingue mises en œuvre par la Région s'articulent autour de trois axes :

- *Axe 1 : une aide au fonctionnement des classes bilingues associatives et privées qui sont encore hors contrat d'association avec l'Etat.*
Il s'agit des classes créées par l'Association ABCM ZWEISPRACHIGKEIT, de l'Institut de l'Assomption à Colmar et de l'école St Geneviève à St Marie Aux Mines, de l'école des jeunes filles de St Maurice à Strasbourg
- *Axe 2 : un soutien aux actions de promotion et d'information en lien avec les acteurs et partenaires de l'enseignement bilingue, notamment avec l'Association ELTERN ALSACE.*
Une subvention de 25.000 € serait affectée, dès le vote du budget, au fonctionnement de cette association, dans le cadre d'une convention prévoyant les modalités de partenariat avec la Région.
- *Axe 3 : un soutien à l'équipement des classes bilingues publiques fonctionnant sur le mode d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal négocié entre communes associées au sein d'une communauté de communes.*

Ces subventions pour l'acquisition de mobilier et de matériel pédagogique sont destinées à soutenir le développement de l'enseignement bilingue dans le cadre intercommunal. Comme les années précédentes, nos interventions s'articuleront de la façon suivante :

- ✓ aide unique de 7 700 € pour l'ouverture de la première classe dans l'une des communes membres du RPI ;
- ✓ aide de 4 600 € par classe complémentaire ouverte dans le RPI.

Un crédit de 700 000 € est proposé pour ces trois types d'intervention et l'affectation, hormis l'aide à l'association ELTERN Alsace, est confiée à la Commission Permanente.

II. L'EXPRESSION DE L'IDENTITE REGIONALE

2.1. Le fonctionnement de l'OLCA.

- **Les missions actuelles de l'OLCA**

L'action de la Région pour soutenir la vitalité de l'identité régionale et la mise en valeur de ses patrimoines et spécificités linguistiques et culturelles s'exprime à travers l'engagement en faveur de l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA).

L'action de l'OLCA se déploie dans le cadre des orientations précisées par la Convention de partenariat et de financement signée en 2009 engageant l'OLCA, la Région et les Départements pour une période de 3 ans, et prolongée depuis par avenant chaque année pour permettre la prise en compte des résultats des Assises.

Les missions de l'OLCA sont les suivantes :

- Etre source de proposition, d'animation et de suivi d'une politique visant à développer la pratique dialectale de la langue en milieu adulte, notamment à travers des ateliers et des cours de langue ;
- Etre un centre de rencontre des acteurs culturels et associatifs afin d'élaborer des projets novateurs et de soutenir les initiatives en faveur de la langue et de la culture ;
- Proposer un observatoire linguistique visant à produire périodiquement un instantané de l'état de la langue régionale.
- Etre pôle d'information et de documentation spécialisé dans le domaine de la langue et de la culture régionales et centre de ressource et de valorisation du patrimoine oral régional ;

Cet office est à présent reconnu comme un référent incontournable dans son champ d'activité et son audience se mesure à l'importance des partenariats noués avec les diverses structures qui animent la vie sociale de la région : partenariats avec les entreprises, les communes, les écoles, les bibliothèques et médiathèques, France 3 Alsace et Alsace 20, les associations mais aussi coproduction d'événements marquants qui ponctuent l'activité culturelle en Alsace (Friejohr fer unseri Sproch, Noëlies, Summerlied).

Soucieux d'accompagner l'OLCA pour lui permettre de se trouver au plus près des territoires, la Région Alsace a également mis à sa disposition un bureau dans les locaux de la nouvelle agence territoriale de Mulhouse.

Il vous est proposé de réserver à l'OLCA pour l'année 2013, une subvention de fonctionnement de 609 629 €. Il vous est proposé de maintenir le crédit d'équipement à hauteur de 5 000 € pour assurer le renouvellement progressif des installations informatiques et audio visuelles de l'association. Ce montant sera versé sur production de factures attestant la livraison des équipements.

- **La mise en œuvre, à titre expérimental, de deux appels à projets en faveur d'une politique linguistique globale (PLG)**

En 2013 la Région Alsace a confié à l'OLCA la mission d'animer deux appels à projets expérimentaux en faveur d'une politique linguistique globale (PLG) sur les communautés de communes de la Basse Zorn dans le Bas-Rhin et des trois Frontières dans le Haut-Rhin. Ces deux appels à projets pourraient à la fois servir de base de travail à une évolution future du statut et des missions de cet organisme, ainsi qu'à une nouvelle stratégie d'actions de la Région Alsace en faveur d'un programme linguistique global et spécifique à chaque territoire.

L'objectif de l'expérimentation de ces deux appels à projets est d'accompagner le développement de la langue régionale dans tous les domaines de la vie sociale, de la petite enfance, des loisirs, du tourisme, du commerce, de l'agriculture, du patrimoine, de la culture, etc. Il s'agit d'irriguer toujours plus le territoire, de dynamiser les dispositifs, de mettre en cohérence les actions, de mutualiser les ressources, en s'intéressant à tous les secteurs d'activité.

Si la Région entend encourager les acteurs locaux à s'engager dans une réflexion globale et partagée, si elle est consciente de la nécessité de mettre en place un soutien technique, elle sait aussi qu'un soutien financier est indispensable pour impulser les actions.

Outre ce travail d'animation, une aide financière directe de la Région est accordée aux communes pour prendre en charge le surcoût des opérations avec un plafond de subvention de 50 000 € par appel à projet. Ce plafond de subvention intégrerait les autres aides éventuellement accordées au titre des dispositifs existants (plaques de rues, ouverture de classes, cours d'alsacien).

Un premier bilan de cette expérimentation sera présenté dans le cadre des Assises lors de la séance plénière de propositions d'orientation nouvelles.

Afin d'établir un bilan de ces deux expérimentations, de procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires et de dresser des perspectives pour une montée en puissance progressive dans la mise en place de PLG intercommunaux, la convention avec l'OLCA (2009 – 2011), prolongée en 2012 et 2013 sera complétée par un avenant en 2014 et présentée en Commission Permanente au début de l'année 2014.

Il vous est proposé de réserver 100 000 € à l'expérimentation de ces deux appels à projets.

2.2. Les ateliers de pratique et d'apprentissage de l'alsacien

La Région Alsace a confié à l'OLCA la mission de mettre en place des ateliers d'enseignement de l'alsacien. Ainsi l'OLCA anime et organise le réseau de 38 associations et structures qui mettent en place au total près de 3 631 heures de cours d'alsacien pour près de 1 000 auditeurs. Il gère ces dossiers pour le compte de la Région qui lui délègue cette mission.

Il vous est proposé de réserver 50 000 € aux ateliers de pratique et d'apprentissage de l'alsacien.

2.3. Le soutien à la mise en place de plaques de rue bilingues

Il vous est proposé de poursuivre cette opération de signalétique bilingue en y affectant un crédit de **50 000 €**. Ce dossier est géré par la Région qui sollicitera l'avis de l'OLCA sur les diverses propositions présentées par les municipalités.

* * * * *

* * *

Il vous est proposé :

- **d'affecter**, dès le vote du Budget Primitif 2014, un montant de 1 000 000€ au titre de la contribution de la Région à la politique régionale des langues vivantes en Alsace, dont 500 000 € seront versés dès que la présente délibération sera rendue exécutoire et après signature de l'avenant de prolongation de la convention quadripartite en 2014;
- **d'attribuer** une subvention de fonctionnement de 25 000 € à l'association ELTERN et d'autoriser le Président à signer une convention de financement avec cette association précisant les modalités de partenariat entre elle et la Région ainsi que les modalités de versement de la subvention régionale ;
- **d'affecter**, dès le vote du Budget Primitif 2014, un montant de 614 629 € au titre de la contribution de la Région pour le fonctionnement de l'OLCA, dont 304 814,50 € seront versés dès que la présente délibération sera rendue exécutoire et après signature de l'avenant de prolongation de la convention en 2014;
- **de déléguer** à la Commission Permanente le soin d'affecter les autres crédits en faveur du bilinguisme ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer



Philippe RICHERT

ANNEXE 1 - Présentation du Budget Primitif 2014			
Politique régionale en faveur du bilinguisme			
AXE 1 - VOLET EDUCATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
			TOTAL
Convention quadripartite	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €
Actions complémentaires de soutien et de promotion de l'enseignement bilingue	700 000,00 €		700 000,00 €
Total AXE 1	1 700 000,00 €		1 700 000,00 €
AXE 2 - VOLET CULTUREL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
			TOTAL
Soutien au fonctionnement de l'OLCA	609 629,00 €	5 000,00 €	614 629,00 €
Animation du programme linguistique global PLG	100 000,00 €		100 000,00 €
Ateliers de pratique et d'apprentissage de l'alsacien	50 000,00 €		50 000,00 €
Soutien à la mise en place de plaques de rue bilingues		50 000,00 €	50 000,00 €
Total AXE 2	759 629,00 €	55 000,00 €	814 629,00 €
BP 2013 BILINGUISME	2 459 629,00 €	55 000,00 €	2 514 629,00 €